



Le SPIG est un syndicat d'agents IEG (Industries Electriques et Gazières) du secteur gazier. Ses membres travaillent essentiellement dans des entreprises issues de l'éclatement voulu par l'Europe de feu Gaz de France. Les agents de ces entreprises concourent au transport, au stockage souterrain ou GNL du gaz naturel et du biométhane en France 24h sur 24 et 7j sur 7.

Ce syndicat est fédéré au sein de la FNME-CGT et confédéré au sein de la CGT.

Contact : A.Boulay SG du SPIG

Le point de vue du SPIG sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Les documents proposés à la consultation prônent la fin du gaz dit « fossile » à l'horizon 2050. Pour le SPIG, cette ambition n'est pas réalisable sans mettre en œuvre rapidement des éléments de substitution afin de ne pas avoir recours aux délestages face à des besoins croissants dus au report des usages les plus carbonés (en particulier industries et transports).

Le SPIG a contribué à l'écriture du Programme Progressiste de l'Energie (PPE) de la FNME-CGT qui aborde l'avenir énergétique de la France en faisant un focus sur les gaz d'aujourd'hui et les solutions de demain comme les gaz renouvelables de seconde et troisième génération.

Nous avons repris dans ce cahier d'acteur des propositions concrètes issues de notre PPE FNME-CGT pour un avenir à l'empreinte carbone maîtrisée, par l'exploitation de toutes les sources disponibles sur le territoire visant ainsi une possibilité d'autosuffisance de la France en gaz dans une logique de couplage des réseaux gaz et électrique.

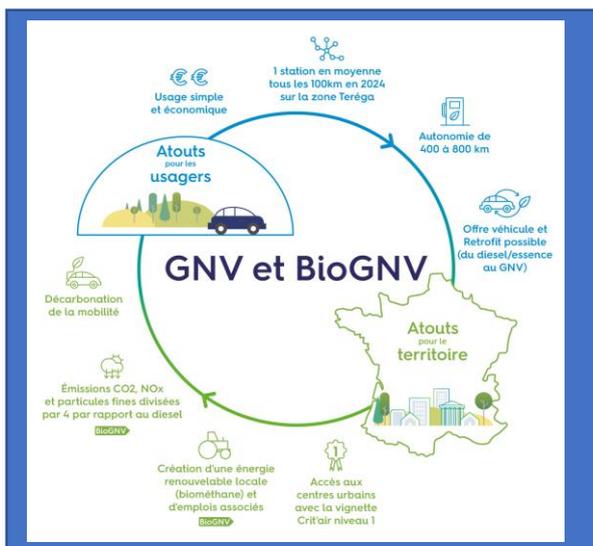
Propositions du SPIG

Mobilités

À l'échelle de la France et de l'Europe, la défossilisation du secteur de la mobilité est un enjeu majeur pour les années à venir. Le GNV, une solution adaptée au transport routier lourd, permet de réduire de 95 % les particules fines et de 50 % les polluants NOx par rapport à la norme Euro VI. De plus, le bioGNV réduit les émissions de CO2 de 80 % par rapport à un véhicule diesel.

Dans sa feuille de route stratégique, le secteur du transport routier lourd souligne la nécessité de recourir à diverses solutions de motorisation, y compris le bioGNV, pour atteindre les objectifs de défossilisation. Dans ses recommandations aux parlementaires européens, l'Union des Transporteurs Publics et Ferroviaires (UTP) insiste également sur l'importance d'un mix diversifié et met en garde contre les risques d'une stratégie limitée à la motorisation électrique pour la mobilité lourde, notamment en raison du surcoût important des véhicules.

Par ailleurs, une étude de l'INEC et de Capgemini met en lumière les risques liés à la dépendance de la mobilité électrique à des matériaux critiques. Elle montre que la feuille de route de défossilisation de la France est exposée aux contraintes de ressources et souligne que la mobilité GNV/bioGNV est cinq fois moins dépendante des ressources critiques que la mobilité électrique.



De plus, dans les autres secteurs de mobilités lourdes, notamment le transport maritime, le transport fluvial et le transport ferroviaire, le recours au bioGNV est moins contraint.

Le GNV repose sur une filière technique d'excellence en France et en Europe (le moteur thermique) et génère plus d'emplois locaux que la filière électrique à date.

Développer les infrastructures de recharge permettrait également d'être un relais de croissance pour les infrastructures gazières contribuant ainsi à une maîtrise de leur coût d'usage.

Enfin promouvoir la mobilité GNV dans le monde agricole aurait des synergies positives avec le développement de la méthanisation et contribuerait à l'autonomie des exploitations aux risques externes à celles-ci.

Chauffage

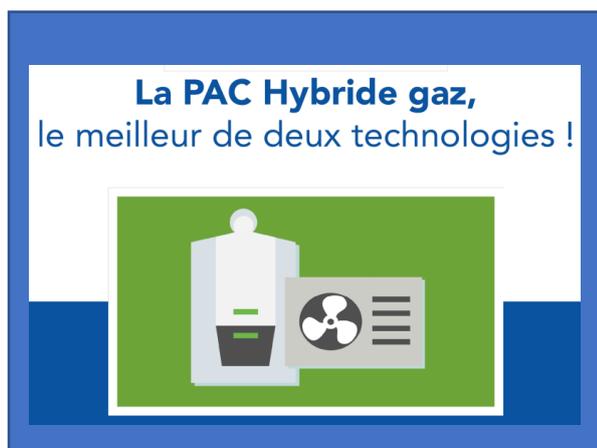
Les défis de la défossilisation du secteur du bâtiment et la volatilité des prix de l'énergie incitent à améliorer l'efficacité énergétique des équipements. En conséquence, de nouvelles technologies visant à réduire la consommation énergétique se développent rapidement. Par exemple, les chaudières à gaz à très haute performance énergétique (THPE) permettent de diminuer la consommation de gaz de 20 à 30 % par rapport aux chaudières conventionnelles.

La PAC hybride combine plusieurs éléments : une PAC électrique, une chaudière THPE et un système de régulation intelligent capable d'optimiser le fonctionnement des deux générateurs de chaleur. Cette optimisation peut se baser sur le contenu en CO2 de l'énergie et la saturation des réseaux, permettant ainsi de minimiser les émissions de carbone et les coûts pour les habitants et la société. La présence de la chaudière permet d'optimiser la taille de la PAC, réduisant ainsi sa capacité, les coûts et le risque de fuite de fluide à fort pouvoir GES, tout en maintenant une performance environnementale similaire. La PAC hybride est considérée comme une « technologie sans regret ». Le développement de cette technologie apporte des avantages certains à l'ensemble du système énergétique.

Les ambitions du gouvernement de suppression des chaudières fioul, et défossilisation des infrastructures des collectivités devraient être prioritaires sur un basculement en PAC Hybrides, là où cela est possible. Cela pourrait permettre de pallier les effets joules et les investissements conséquents surtout en milieu rural que doivent réaliser les infrastructures électriques.

Les documents soumis à consultation mettent l'accent sur la nécessité de déployer les PACs d'une part et de favoriser la R&D d'autre part, il est fortement regrettable que les PACs hybrides ne soient pas

mentionnées alors même qu'elles contribuent à la sobriété énergétique tout en évitant les phénomènes de pointe de froid sur le réseau électrique français déjà fortement thermosensible.



Les gaz verts et les nouveaux gaz

Le projet de PPE soulève des interrogations sur la stratégie de soutien aux filières de gaz renouvelables. Les technologies de pyrogazéification et de gazéification hydrothermale devraient bénéficier de mesures d'accompagnement. Le Power-to-Methane, cruciale pour l'interconnexion des systèmes électriques et gaziers, est paradoxalement écarté.

Ces filières, porteuses d'innovations territoriales et de solutions de valorisation des déchets, risquent de perdre leur dynamisme si les ambitions nationales sont repoussées au-delà de 2035. Les acteurs du secteur craignent un essoufflement des initiatives privées et un décrochage de la France dans la course aux énergies renouvelables.

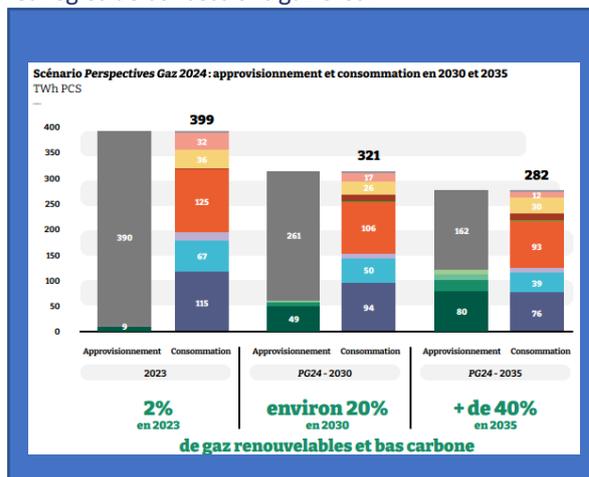
Le report compromettrait non seulement le développement d'un mix énergétique résilient et défofossilisé, mais pourrait également fragiliser l'émergence de technologies nationales compétitives sur le plan international.

Disposer d'électricité et de gaz bas-carbone serait un facteur de réindustrialisation, en particulier pour certaines industries pour lesquelles l'électrification nécessaire à l'implantation en France ne serait pas compétitive. La prise en compte du biométhane comme vecteur de la défofossilisation des usages gaz doit être améliorée.

Le développement de ces filières repose sur un engagement fort et mutuel entre tous les acteurs de la chaîne de valeur et les services de l'État. L'objectif de 20 % d'intégration des gaz renouvelables dans le bouquet énergétique national d'ici 2030 est parfaitement atteignable.

L'éligibilité de toutes les filières de production de gaz renouvelables et bas carbone aux prochains appels d'offres biométhane lancés par l'État est un pas en avant, mais le lancement d'un appel à projets pour la pyrogazéification se fait attendre.

En outre le raccordement aux réseaux qui sont posés pour raccorder les producteurs de biométhane doit être rendu plus facile qu'actuellement, quitte à revoir les règles de concessions gazières.



Les infrastructures, le couplage des réseaux et les compétences

Dans le contexte de la transition énergétique, les infrastructures gazières françaises constituent un atout stratégique majeur, dont la conversion plutôt que la fermeture devrait être anticipée par la PPE et la SNBC. La perspective de se désengager du gaz naturel fossile ne signifie pas l'abandon des réseaux, mais leur transformation.

Il faudrait peut-être se poser la question de l'investissement électrique à réaliser à certains endroits, au détriment d'une infrastructures gazières déjà en place et amortie, et éligible à l'hybridation de leurs systèmes.

Ces infrastructures représentent un atout majeur pour le système énergétique français et doivent absolument être pérennisées et régulées. L'intervention étatique pour revoir la régulation des stockages avant la crise ukrainienne est le parfait exemple du nécessaire rôle de la puissance publique.

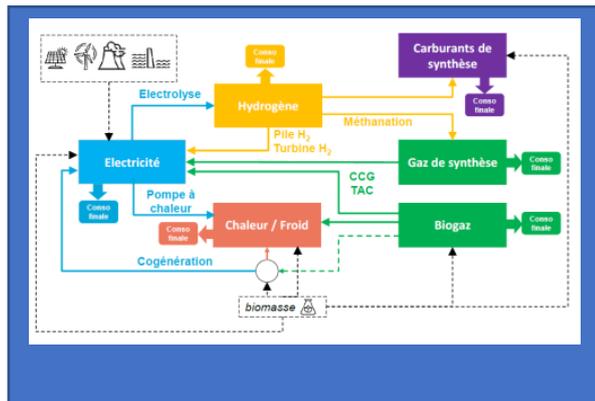
Les agents IEG détiennent des compétences techniques indispensables pour développer les futurs réseaux d'hydrogène et de CO2.

L'arrivée de l'H2 et du e-méthane va renforcer l'interconnexion entre réseaux électriques et gazeux. Ces nouvelles énergies offrent des capacités de stockage uniques.

Un modèle économique intégré englobant électricité,

gaz, hydrogène et CO2 est nécessaire. L'objectif est d'éviter la dévalorisation du réseau gazier tout en reconnaissant son rôle essentiel de soutien au système électrique. Dans un contexte de tensions électriques, le maintien et le développement de centrales thermiques défossilisées et compatibles hydrogène apparaissent indispensables.

Cette approche permettrait non seulement de contribuer à la transition énergétique mais aussi de préserver des milliers d'emplois industriels, en transformant plutôt qu'en démolissant.



Conclusion

La libéralisation appliquée à l'énergie n'a pas fonctionné, elle n'a pas non plus permis de faire face à des crises.

La renationalisation des entreprises du domaine de l'Énergie (production, transport, stockage, distribution, et commercialisation), est incontournable.

En 1946, il ne s'agissait pas seulement de reconstruire le pays, mais bien d'une nécessité de développer les infrastructures énergétiques au moindre coût et avec un niveau de sécurité et sûreté élevé permettant le développement compétitif de nos industries.

Aucune politique ne peut se réaliser sans l'action publique, et celle-ci ne doit se faire que dans l'intérêt supérieur de la Nation et non nourrir les intérêts privés d'entreprises qui, par construction, ne servent qu'elles-mêmes et leurs actionnaires.

Voilà ce qui serait à mettre en œuvre aujourd'hui pour faire face aux diverses crises qui se multiplient, qu'elles soient sanitaires, énergétiques ou climatiques, sans creuser les inégalités face à de tels fléaux.